



ISNCCA

Inter Syndicat National des
Chefs de Clinique et Assistants

Conseil National des



Jeunes Chirugiens

Réforme du 3^{ème} cycle Les désaccords subsistent, une vidéo pour les exprimer et avancer

A la veille du début du nouvel internat pour la promo iECN 2017, l'ISNCCA et le CNJC souhaitent rappeler que la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales n'est toujours pas terminée. Quelques points de désaccord majeur demeurent.

Afin de permettre à chacun de les comprendre et de s'en saisir, nous les avons résumés en une vidéo de 3 minutes : <https://youtu.be/5PoFnNsTD4Q>.

Le décret en Conseil d'Etat relatif aux "docteurs juniors" de phase 3 - dite de consolidation – n'a toujours pas été publié. Son impact sur la réorganisation des soins hospitaliers et ambulatoires reste une source d'inquiétude. Un communiqué de presse rédigé par les différents acteurs de la réforme (conférence des doyens, CNCCEM,...) début mai 2017 appelait à une reprise de la concertation autour de la rédaction de ce décret. Rien n'a avancé.

L'ISNCCA et le CNJC rappellent donc que si la réforme apporte de vrais progrès sur le plan pédagogique, 3 points posent encore problème :

- 1. La durée insuffisante de certains DES,**
- 2. Le statut des étudiants de phase 3,**
- 3. L'accès au post-DES et donc au secteur 2.**

Concernant le premier point, les tutelles et les spécialités concernées attendent les conclusions d'un rapport confié à l'IGAS/IGAENR, prévues pour la fin de l'année.

Concernant les "docteurs juniors" : **ce statut n'est pas satisfaisant ; son périmètre d'action n'est pas bien défini, il sera autonome la journée et payé comme un assistant mais sous supervision la nuit et payé comme un interne. Ce statut doit être calqué sur celui des assistants actuels avec une autonomie complète, sécurisée par un contrat de formation.**

Enfin, cette réforme ne manquera pas d'entraîner des restructurations de l'offre hospitalière post-DES. Les conditions d'accès au secteur 2 existantes seront remises en cause. Considérant que **le nombre de postes de CCA n'a pas augmenté depuis plus de 15 ans malgré l'augmentation du Numerus Clausus, nous appelons à la création d'un nouveau statut de post-DES d'un an, opposable et donc accessible à tous celles et ceux qui en feront la demande.** Nous proposons de baptiser ce nouveau statut « chef de clinique hospitalier »*.

Une nouvelle réflexion sereine et posée doit être menée avec les tutelles, les doyens et représentants enseignants et hospitaliers afin que l'avenir et la santé de nos concitoyens ne soient pas pris en défaut.

* Plus d'information sur notre site internet : www.isncca.org

Contacts :

- Président ISNCCA : Dr Laurent GILARDIN – 01 45 87 85 43 - president@isncca.org
- Président CNJC : Dr Marc-Olivier GAUCI – presidentCNJC@gmail.com